GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Le 29 mars 2011 – Après 17h45

Information réglementée

Acquisition par GBL de la participation de Pargesa en Imerys
Autorisation de l'AMF

Dans le cadre de l'acquisition par GBL de la participation de 25,6 % de Pargesa en Imerys, l'Autorité française des Marchés Financiers (AMF) a indiqué avoir accordé sa dérogation au titre de « reclassement » entre sociétés d'un même groupe. Pargesa et GBL confirment, dès lors, la réalisation prochaine de la cession de 25,6 % du capital d'Imerys entre leurs filiales Pargesa Netherlands B.V. et Belgian Securities B.V., dans les conditions qui ont fait l'objet de leurs communiqués de presse du 21 mars dernier.
Cette opération représente un investissement de EUR 1,1 milliard pour GBL et portera sa participation dans Imerys de 30,7 % à 56,4 % en capital.

Pour rappel, ce regroupement au sein de GBL de la participation dans Imerys n'en modifie pas le contrôle ultime et n'implique aucun changement au niveau de la stratégie de la société ou de sa cotation.